

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01146
Numéro SIREN : 850 983 909
Nom ou dénomination : 2F FOOD

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2021 sous le numéro de dépôt 11141

SAS 2F FOOD
société par actions simplifiée au capital de 500 €uros
99, avenue Maurice Dauvergne
77350 LE MEE-SUR-SEINE

SIREN: 850 983 909 R.C.S. MELUN

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux Novembre,

Monsieur Mohamed BOUHOUT, Président de la Société, a pris les décisions suivantes

- :
- Monsieur Tarak BEN ALI, demeurant au 10 rue Jacques Cartier 77720 MORMANT, est nommé en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, pour une durée égale à celle du mandat de Monsieur Mohamed BOUHOUT, Président.

- Dans le cas où Monsieur Mohamed BOUHOUT viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de Président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Tarak BEN ALI conservera ses fonctions, sauf décision contraire des associés, jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

- Monsieur Tarak BEN ALI exercera ses fonctions conformément aux dispositions statutaires et plus particulièrement, il sera investi des mêmes pouvoirs que Monsieur Mohamed BOUHOUT pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société, à l'exception des décisions suivantes :

- 1) Embauche et licenciement des salariés,
- 2) Engagements financiers supérieurs à 3.000 €
- 3) Signature des contrats de fournitures de marchandises, de crédits baux, d'emprunts et tous contrats ayant pour objet ou pour effet d'engager la société de manière anormale.

Dans ces trois hypothèses, Monsieur Tarak BEN ALI sera tenu de solliciter l'accord unanime des associés.

Enfin, par dérogation aux statuts de la société, Monsieur Tarak BEN ALI sera investi du pouvoir de représentation de la société à l'égard des tiers, par délégation spéciale du Président.

Monsieur Tarek BEN ALI intervient alors à l'effet de déclarer qu'il accepte les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Directeur Général.

LE PRESIDENT

Monsieur Mohamed BOUHOUT



LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Tarek BEN ALI
« Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général »

Bon pour Acceptation des fonctions
de Directeur Général.
